



Envoyé en préfecture le 22/07/2024  
Reçu en préfecture le 22/07/2024  
Publié le  
ID : 976-229850003-20240705-AR050724357-AI

ARRETE N° 357/GFVI/CD/2024  
Portant désignation de Madame  
Nadjima SAID en qualité de Présidente  
de la Commission d'Octroi des  
Bourses et Aides (COBA) du Conseil  
Départemental de Mayotte

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 ;
- Vu la délibération n° DL\_AP2021\_0197 du Conseil Départemental de Mayotte en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental ;
- Vu la délibération n° DL\_AP2024\_0003 du Conseil départemental de Mayotte en date du 30 mars 2024 relative à la modification de la délibération n° DL\_AP2022-0265-C relative à la désignation des représentants du conseil Départemental de Mayotte au sein des diverses commissions administratives et organismes extérieurs;

ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le Président du Conseil Départemental désigne Madame Nadjima SAID, Conseillère Départementale du canton de Bandraboua en qualité de Présidente de la Commission d'Octroi des Bourses et Aides du Conseil Départemental de Mayotte.

**ARTICLE 2 :** Madame Nadjima SAID reçoit délégation pour signer les convocations aux réunions de la COBA, les décisions d'octroi ou de refus de bourses ou aides, ainsi que tout courrier relatif au fonctionnement de la commission.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est notifié à Madame Nadjima SAID à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Mamoudzou, le 05 JUIL. 2024

Certifié exécutoire conformément à l'article L.3131-1 et L.4141-1 du CGCT  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Notifié à l'intéressée le : 15/07/2024  
Publié sur le site internet le :  
Publié au Recueil des actes administratifs le :  
Affiché le :

Le Président du Conseil

~~LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
Départemental  
DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE~~

Ben Issa OUSSENI

